

Ce qui existe au SIAAP :

Le SIAAP peut embaucher des agents de catégories inférieure à la classification du poste

Exemple très courant au SIAAP :

- Agent de catégorie C sur un poste de Catégorie B

Il faut bien faire la distinction entre le poste que l'on occupe et le cadre d'emplois auquel l'agent appartient.

En effet en nommant des agents sur des postes ayant un cadre d'emplois supérieur cela est dangereux :

- Evolution de carrière : Le poste étant considéré comme occupé celui-ci n'est pas comptabilisé pour le nombre de place ouverte au concours.
- Promotion interne : Elle consiste dans le passage à un cadre d'emplois supérieur. Celle-ci est déterminée par le nombre de recrutement dans la collectivité (par concours, mutation, détachement ou intégration directe).
- La collectivité elle a tout à y gagner car elle paye moins les agents que si les postes étaient occupés par des agents appartenant au cadre d'emplois du poste.
- A savoir que la masse salariale du SIAAP pour 2023 représente 15% du budget de fonctionnement.

Donc on peut en déduire :

Moins de place au concours → Moins de possibilités de nomination en promotion interne (Au choix ou à l'examen professionnelles)

Ce que la CGT SAIVP- SIAAP Revendique :

La CGT SAIVP- SIAAP comprend tout à fait le souhait des agents d'obtenir des postes plus qualifiés.

Pour cela nous revendiquons plusieurs choses afin que les agents ne soient pas les perdants :

- La mise en place immédiate d'une prime de fonction rattrapant le manque à gagner jusqu'au cadre d'emplois du poste (Revendication de la grève de 2019) afin que le SIAAP ne gagne pas d'argent sur le dos des agents.
- Que le poste soit considéré vacant à l'ouverture des concours par les CIG afin de ne pas pénaliser l'ensemble des agents.
- Passage des agents de catégorie C (Adjoint technique principal 2^{ème} et 1^{er} Classe) occupant des fonctions d'agents de maîtrise ou de technicien sur le grade d'agent de maîtrise via la promotion interne. Cette promotion n'ayant pas de quota et étant laissée à la libre administration du SIAAP.



LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!